

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 955 portant approbation du cahier des charges dressé pour parvenir à la tonte aux enchères publics des lots de terrain au plateau du Marabout.

n° 955

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 septembre 1948

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1948

Date du numéro
30 septembre 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 29 juillet 1924 sur le régime des terres domaniales de la Côte française des Somalis

Vu l'arrêté du 8 décembre 1925 déterminant les conditions d'application du décret susvisé, notamment en son article 4: Vu le procès-verbal de la Commission de la propriété foncière, en date du 19 juin 1948 : Vu le décret du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil représentatif à la Côte française des Somalis. plus spécialement l'article 46

Le Conseil privé entendu dans sa séance du 14 septembre 1948,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rendue exécutoire la délibération du Conseil représentatif de la Côte française des Somalis en date du 10 août 1948 approuvant le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente aux enchères publiques des lots de terrain vacants au plateau du Marabout.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Signé : LIURETTE.